Memento pour la gestion des élèves au comportement perturbateur – Premier degré

NIVEAU 1

Repérage des difficultés par l'enseignant/par l'équipe

Annexe 1 Observation du comportement

En cas de crise :

Annexe 2

Gérer la crise

Concertation en équipe pédagogique d'école ou de RPI

Rencontre avec la famille pour échanger sur les difficultés et aménagements

Aménagements mis en place par l'enseignant/l'équipe (classe + établissement)

Annexe 3 Pistes

NIVEAU 2

En cas de crise ou si le comportement persiste/a un caractère dangereux :
Information IEN pour passage niveau 2 - Annexe 4 fiche navette
Rédaction éventuelle d'une fiche dans le registre SST
Equipe éducative

Accompagnement par circonscription : rencontre avec l'IEN, échanges Pôle ressources, visite CPC, RASED, propositions…

Si la famille vient, inviter le médecin et/ou l'infirmière scolaire, la psychologue scolaire, les personnels de soins extérieurs, l'éducateur…

Echanges menant à une formalisation avec la famille sur les aménagements en classe, les demandes de soins ou saisines de services spécifiques, le protocole en cas de crise

Si la famille ne vient pas :

Proposer un nouveau rendez-vous

En cas de non réponse à nouveau

Informations sur les suites données : retour annexe 4 fiche n avette

NIVEAU 3

Si échec des propositions après évaluation et/ou blocage avec la famille :
Information de l'IEN Annexe 4 fiche navette et éventuellement rédaction d'une information préoccupante

L'IEN et un membre de l'équipe pédagogique rencontrent la famille, l'incitent à renouer les liens avec l'école. L'IEN peut formaliser avec elle : un aménagement de la scolarité, un changement d'école, une proposition de soin en lien avec le médecin scolaire, une rencontre avec l'enseignant référent

NIVEAU 4

Si échec des propositions ou si la famille refuse de rencontrer l'IEN :
Information du DASEN par l'IEN Annexe 4 fiche navette
Le DASEN saisit la cellule départementale

La cellule contacte et reçoit la famille